



L'Etat ivoirien s'est inspiré du système mis en place par l'Assistance publique des hôpitaux de Paris pour son dispositif de E-santé. © AFP

La Côte d'Ivoire a décidé de conduire une modernisation complète de sa gestion des services publics hospitaliers grâce à l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Raymonde Goudou Coffie, la ministre de la santé et de la lutte contre le SIDA, espère suivre, en la matière, le modèle mis en œuvre en France.

La Côte d'Ivoire a conclu avec l'Assistance publique des hôpitaux parisiens (APHP) une convention de partenariat pour démarrer des projets dans la cyber-santé et participer à la formation des cadres de santé ivoiriens. Un vaste chantier dont la phase-pilote se déroule à l'Institut de cardiologie d'Abidjan (ICA) et dans la région de l'Agneby (sud du pays), avant un déploiement progressif dans toute la Côte d'Ivoire.

La première étape de ce programme consistera à déployer le Dossier patient informatisé, un système qui permet de constituer une base de données unique pour chaque patient du pays, comme l'a réussi l'APHP en France, grâce à la technologie dite "MiddleCare" fournie par la société française Eolucare. Son représentant en Afrique, la société Micronet Services, dirigée par Jeffrey Woods, prendra en charge sa mise en œuvre localement. "C'est un projet qui tient à cœur au Chef de l'Etat et qui servira de socle à la Couverture médicale universelle", a confié à *Jeune Afrique*, Raymonde Goudou Coffie, la ministre de la Santé.

Pour conduire à bien cette réforme, le pays compte notamment négocier une ligne de financement dans le cadre du volet santé du Contrat de désendettement et de développement (C2D) signé avec Paris.

Coordination

Comme la France, qui a créé l'Agence des systèmes d'information partagés de la santé (ASIP Santé), le Président Alassane Ouattara a créé par décret la Coordination nationale du développement des TIC pour la santé (CNDTIC-Santé), dirigée par Franck Blehiri, qui a pour mission la coordination générale des projets e-santé en Côte d'Ivoire.

Lire aussi :

[Couverture maladie en Afrique : les assurances privées ont leur rôle à jouer](#)

[Réussite : le juste prix de la santé](#)

Les fonds d'investissement au secours de la santé

La CNDTIC est chargée de la maîtrise d'ouvrage des projets e-santé ainsi que de la définition du cadre institutionnel et juridique devant garantir la sécurité des données médicales de chaque ivoirien, ainsi que l'accès à ces informations.

Elle assurera aussi le déploiement de la future Carte professionnelle de santé (CPS) qui sera dédiée aux professionnels du secteur et qui déterminera les droits d'accès au Dossier patient informatique.

De même, en coordination avec le ministère des Affaires sociales, la CNDTIC devra s'assurer du déploiement de l'identification nationale de santé (INS) pour les patients et qui garantira qu'un seul Dossier patient est créé pour chaque individu. Pour cela, la CNDTIC devra également s'assurer d'une interconnexion réseau fiable entre chaque centre de soins.

Déploiement

Enfin, il est prévu le déploiement progressif et mutualisé des futures "briques logicielles" autour du Dossier patient informatique : gestion administrative et financière en version web, imagerie PACS, gestion des unités de soins, gestion des effectifs et du planning, dématérialisation des archives physiques, etc...

Ces actions sont d'autant plus importantes qu'elles constituent un prérequis essentiel dans la réussite de la mise en œuvre de la Couverture médicale universelle (CMU) en Côte d'Ivoire. Cet objectif sera accompli avec l'appui important des travaux déjà effectués par le Comité national de l'ordre des médecins de Côte d'Ivoire (CNOMCI).